



RÈGLEMENT DU CONCOURS

ORGANISATEUR

Le concours organisé pour ses 15 ans est mis en place par le Studio Le Zèbre, dont le siège se situe au 68 rue des Granges à Besançon.

PARTICIPATION

L'inscription au concours est gratuite. Tous les musiciens, amateurs comme professionnels, ont la possibilité de participer.

Une personne ou un groupe ne peut soumettre qu'une seule candidature. Par ailleurs, le musicien ou le groupe gagnant enregistrera sa composition soumise dans le formulaire.

Le participant doit résider en Franche-Comté ou en Bourgogne. Dans le cas d'une participation collective, le groupe doit être composé au moins à moitié de membres résidant en Franche-Comté et/ou en Bourgogne.

CRITERES DE SELECTION

Le concours n'induit aucune restriction de style musical. En revanche, le morceau ne doit pas être une reprise, seules des compositions originales peuvent être soumises. De plus, le morceau ne doit pas excéder une durée de 5 minutes.

COMPOSITION DU JURY

Le jury comportera des représentants du Studio Le Zèbre, ainsi que de Visual Break et du Bastion.

MODALITES D'INSCRIPTION

Pour participer, le formulaire interactif doit être rempli à l'adresse suivante : www.anniversaire.studio-zebre.com/.

Tous les champs obligatoires doivent être renseignés pour que la candidature soit prise en compte. Néanmoins, l'adresse Facebook a pour seul objectif de permettre au jury de s'informer pendant les délibérations. Elle ne constitue en aucun cas un critère déterminant.

CONTENU DE VOTRE DOSSIER

- Un morceau envoyé au format Mp3.
- Une photographie du groupe ou de l'artiste avec un élément zébré (vêtement, photomontage, peluche, etc.)
- Le formulaire d'inscription à remplir sur notre site.

CANDIDATURE DE MINEURS

Les mineurs peuvent participer au concours, mais une autorisation parentale complétée et signée devra être jointe à la candidature, en pdf lors de l'inscription. La même condition s'applique à tous les membres mineurs en cas de candidature soumise par un groupe.

CALENDRIER DE L'OPERATION

Les candidatures ouvrent le 4 mai et se clôturent le 21 juin. Les délibérations et l'annonce des gagnants auront lieu mi-juillet.

DOTATION

Le groupe sélectionné gagnera un titre produit par le Zèbre et un clip tourné au studio par Visual Break.

DROITS DE PUBLICATION

En soumettant sa candidature, chaque participant autorise le Zèbre à publier les œuvres présentées (photographies et morceaux) dans la presse, les médias, sur son site et ses réseaux sociaux.

VIE PRIVEE

Les informations récoltées dans le formulaire d'inscription ont pour seule finalité de permettre au Zèbre de contacter les gagnants. Elle ne seront pas transmises à un quelconque organisme.